

Communiqué de presse

Lors des deux séances de travail, dans le cadre de la préparation du sommet social pour l'emploi, entre la FSU, le conseiller social de la présidence de la république, et le cabinet de Xavier Bertrand, notre Fédération a notamment soulevé la question urgente de l'avenir du système de retraite complémentaire pour les salarié-es de Pôle Emploi transféré-es de l'AFPA et de l'ex Régime d'Assurance Chômage.

Il s'agit de permettre à ces salarié-es de maintenir leur appartenance à l'AGIRC/ARRCO en tant que système de retraite complémentaire. Or la loi de fusion du 13/02/08 créant Pôle Emploi préconise que l'ensemble des salarié-es se devait d'appartenir à l'IRCANTEC .

Ainsi, pour construire cette « dérogation » répondant aux attentes des personnels, il est nécessaire que le gouvernement procède par mesure législative.

Nous sommes intervenus concrètement en ce sens, lors de nos deux rencontres préparatoires, mais particulièrement lors de la rencontre vendredi dernier rue de Grenelle, le cabinet de X Bertrand nous a répondu qu'il n'était pas question dans les projets de construire un « cavalier » législatif pour sécuriser la situation des salarié-es concerné-es.

L'avenant prolongeant le dispositif transitoire maintenant la situation antérieure (l'appartenance à l'AGIRC/ARRCO) se termine le 30 juin 2012 !

Aussi, nous sommes extrêmement inquiets par l'absence d'initiative gouvernementale, et nous appelons à la tenue d'une réunion intersyndicale nationale à Pôle Emploi avec tous les syndicats afin d'analyser la situation et de préparer l'éventualité d'un mouvement collectif des personnels concerné-es, alors que la session parlementaire va se terminer début mars.

Paris, le 18 janvier 2012